



Vanden
Avenue



FOOD



FEED



FUEL

Vanden Avenue Commodities - www.vda.be

BFA en 12 chapitres

1. Avant-propos	4
2. Gouvernance	6
3. Communication & Défense des intérêts	8
4. Durabilité et Climat	10
5. Energie	12
6. Environnement	14
7. Sécurité alimentaire et Qualité	16
Législation et politique	17
Libra QC	17
Lutte contre les salmonelles	17
Législation relative à l'autocontrôle	17
Cahier des charges Colruyt	17
8. Santé animale	18
Antibiotiques	19
Grippe aviaire - IFS	21
9. Politique alimentation animale	22
Aliments riches en protéines non biologiques	23
Mycotoxines	23
Valorisation alimentaire des bovins	23
Bibliothèque de formules CVB	23
Interdiction des importations de vitamine D3	23
10. Exportation	24
Chine	25
Russie	25
Plan d'échantillonnage Export	25
11. 2022 en 12 mois	26
12. A propos de BFA	34



Un besoin de perspectives après une année 2022 agitée

Après les dures années marquées par le coronavirus, le monde a poussé un soupir de soulagement pendant un certain temps. L'économie a redémarré, les marchés boursiers étaient en plein essor, les plaines des festivals ont à nouveau fait le plein de festivaliers, et nous avons pu à nouveau voyager à l'étranger. Pourtant, cette crise était-elle à peine contenue que les crises suivantes se présentèrent : la guerre en Ukraine, les prix élevés des matières premières, l'accord sur l'azote, une vague intense de grippe aviaire, la saga du MAP7. 2022 a été l'année où le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire ont tremblé jusqu'à leurs fondations.

La guerre en Ukraine, entre autres, a fait grimper les prix de l'énergie et des matières premières à des niveaux sans précédent. En conséquence, les prix des aliments pour animaux ont également fortement augmenté. La rentabilité de nombreuses exploitations s'en est trouvée affectée. Heureusement, les prix des produits finis - tels que le lait, les œufs et les poulets de chair - ont eux aussi augmenté. En revanche, l'augmentation des prix dans le secteur porcin s'est avérée insuffisante pour couvrir l'augmentation des coûts. L'élevage porcin, déjà confronté à des conditions de marché perturbées par les épidémies de peste porcine, s'est retrouvé dans une crise sans précédent. La crise de l'énergie a plongé de nombreux entrepreneurs et familles en eaux troubles, tandis que l'inflation élevée et le manque de perspectives n'offraient que peu de possibilités d'investissements supplémentaires.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à des influences géopolitiques ayant un impact mondial, qui s'ajoutent aux défis environnementaux locaux. Région la plus fragmentée d'Europe, la Flandre lutte comme aucune autre pour trouver une symbiose entre les zones agricoles, industrielles, résidentielles et récréatives. En février 2022, le gouvernement flamand a conclu un accord sur l'azote. Le traitement inégal du secteur agricole par rapport à l'industrie, l'accent mis sur la réduction du cheptel, l'absence de sécurité juridique et de perspectives d'avenir ont déclenché une tempête de protestations. Plus de 20.000 recours ont été introduits. Les agriculteurs, les fournisseurs, les acheteurs et les sympathisants ont mené des actions et des campagnes avec des slogans tels que *#boerenzakdoek* et *#boerenbroodnodig*. La nécessité d'un système alimentaire équitable et durable, dans lequel chaque intervenant est rémunéré à la hauteur de son travail, est une fois de plus devenue évidente. L'importance économique de l'agriculture en Belgique est donc insuffisamment appréciée.

L'agriculture et la production d'aliments pour animaux sont en constante évolution et l'accent est mis de plus en plus sur la durabilité. Durabilité au sens de respect des animaux, de limitation de l'impact sur le climat et l'environnement, et d'attention pour la santé humaine et animale. Dans le cadre de sa charte de durabilité, BFA a pris en 2022 de nombreuses initiatives, avec des résultats ! Par exemple, l'ILVO a réalisé une étude, à la demande de BFA, sur l'« efficacité en protéines comestibles » de la production animale en Belgique. L'étude montre que les bovins, qui mangent notamment beaucoup d'herbe, sont des producteurs nets de protéines comestibles

pour l'homme. Ils produisent plus de protéines comestibles pour l'homme, sous forme de lait ou de viande, qu'ils n'en consomment. Quant aux porcs et aux poules pondeuses, ils consomment à peu près la même quantité de protéines comestibles pour l'homme que celle qu'ils fournissent sous forme de viande ou d'œufs. Les poulets de chair semblent actuellement consommer plus de protéines comestibles qu'ils n'en restituent, principalement parce que leur alimentation contient beaucoup de céréales. Nous continuerons à travailler sur ce point dans les années à venir.

En outre, la part des aliments médicamenteux a de nouveau diminué, des propositions ont été lancées pour réduire les émissions d'azote par le biais de mesures alimentaires, des mesures alimentaires concrètes ont été mises en œuvre pour réduire les émissions de méthane par le bétail, nous avons de nouveau acheté des certificats de soja durable, des initiatives ont été prises pour limiter la consommation d'énergie et un début de suivi et de réduction de notre empreinte CO₂ a été mis en place. Grâce à toutes ces initiatives, et à bien d'autres encore, notre agriculture belge et notre production d'aliments pour animaux sont parmi les meilleures au monde !

C'est pourquoi BFA plaide pour une politique équilibrée, réaliste et durable, et non pas sans nuances et sans fondement scientifique. La sécurité alimentaire assurée par notre système doit respecter la capacité de charge de notre planète et assurer la justice sociale. L'engagement en faveur de l'innovation, de la durabilité et de la circularité reste donc le fer de lance de notre politique au cours des prochaines années.

Dirk Van Thielen
Président



Katrien D'hooghe
Managing Director





Réunion annuelle des membres

BFA organise des réunions annuelles pour informer ses membres de l'état d'avancement de ses principaux dossiers. Suite à la pandémie de grippe aviaire, les trois sessions de 2022 se sont déroulées sous forme numérique.

Assemblée Générale

Comme de coutume, l'Assemblée générale s'est tenue le dernier jeudi du mois d'avril, cette fois dans le cadre magnifique de l'Elisabeth Center à Anvers.

La session a été ouverte par le ministre fédéral de l'Agriculture, David Clarinval.

Le président Dirk Van Thielen et la Managing Director Katrien D'hooghe ont ensuite donné un aperçu des activités de l'année écoulée, en s'attardant sur les défis de notre secteur et sur le rôle des différentes parties prenantes et des partenaires de la chaîne.

Katrien D'hooghe a également annoncé les résultats d'une étude sur l'efficacité des protéines comestibles des bovins belges, menée par l'ILVO pour le compte de BFA.

La réunion s'est terminée par le récit émouvant de la vie de l'orateur invité, Marc Herremans.

Direction de BFA

Sur proposition du Bureau de BFA, Dirk Van Thielen a été réélu président par l'Organe d'administration de BFA, pour un mandat de deux ans maximum. Frank Decadt a démissionné de son mandat de vice-président après trois ans et Rik Vandeputte a été nommé vice-président de BFA. Le président a remercié Frank pour ses années d'engagement en tant que (vice) président. Frank restera toutefois membre du Bureau de BFA. La composition du Bureau de BFA reste donc inchangée.

BFA agréée comme union professionnelle

Au cours de l'année 2022, BFA a été agréée comme union professionnelle par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME pour la période 2023-2028. BFA fait partie de la commission sectorielle 5 Activités liées à l'agriculture et l'horticulture.

Cette étape importante signifie que BFA, en tant qu'organisation reconnue, sera représentée au sein du Conseil Supérieur. Cette reconnaissance nous permet de participer aux travaux du Conseil, de soulever des questions concernant notre secteur, d'influencer les avis du Conseil Supérieur et de faire entendre notre voix au niveau de la politique fédérale.

attirer l'attention sur les nombreuses initiatives du secteur. Nous rédigeons par exemple de nombreux articles et éditoriaux pour des magazines et quotidiens nationaux, mais aussi internationaux. Par ailleurs, BFA a participé à des émissions spéciales sur PlattelandsTV, qui ont permis aux téléspectateurs flamands d'en savoir plus sur les conséquences de la problématique de l'azote, les effets de la guerre en Ukraine et l'étude sur l'efficacité des protéines. BFA n'a jamais été aussi active sur les réseaux sociaux : fin 2022, nous avons passé la barre des 1.000 abonnés sur notre page LinkedIn.

De belles initiatives grâce à la collaboration au sein de la filière

Le besoin de collaboration entre les différents acteurs de la chaîne est devenu très clair en 2022. Afin de soutenir les agriculteurs, des campagnes autour de slogans comme *#boerenzakdoek* et *#boerenbroodnodig* ont été mises en place. BFA a non seulement soutenu ces actions via les réseaux sociaux, et en diffusant des brochures et des affiches parmi ses membres, mais a également participé à de nombreuses actions concernant ces campagnes. BFA s'adresse également aux jeunes : nous avons par exemple donné plusieurs cours sur l'alimentation animale aux étudiants de la haute école Thomas More en 2022. Par ailleurs, nous avons participé à l'organisation du Congrès annuel des Jeunes aux Pays-Bas, et nous sommes intervenus lors de débats au cours d'importants événements comme Agridagen et festILVO.

Afin d'aider nos membres à s'y retrouver dans la législation européenne et nationale, BFA a organisé plusieurs séances d'information et autres webinaires. BFA a mis sur pied la formation « Expert en déchargement » en collaboration avec

Ways Europe, pour les chauffeurs professionnels du secteur.

En collaborant depuis de nombreuses années avec différents acteurs du secteur agroalimentaire, BFA a acquis de nombreuses connaissances. BFA a présenté en février 2022 la vision du secteur concernant le dossier de l'azote au cabinet du ministre Jan Jambon. Lors de son Assemblée Générale, BFA a accueilli le ministre fédéral de l'Agriculture, David Clarinval. Enfin, BFA a rendu visite fin octobre au cabinet du ministre flamand de l'Agriculture, Jo Brouns.

Défis pour l'avenir

Nous sommes plus que jamais confrontés à de nombreux défis. La population mondiale augmente, alors que les terres agricoles diminuent. Seule une politique pragmatique permettra de garantir la sécurité alimentaire. Nous sommes partenaires de différents programmes en Flandre, comme la stratégie des protéines, la stratégie alimentaire ou la chaîne alimentaire circulaire. Au niveau européen, nous sommes un véritable exemple en matière d'utilisation de certificats de soja durable, de sécurité alimentaire et de production de denrées alimentaires de qualité supérieure.

Pourtant, le fossé semble parfois trop grand : entre l'agriculture et la nature, entre les citoyens et les agriculteurs. La désinformation est partout. BFA continue donc à investir dans sa politique de communication. En misant sur une collaboration efficace entre tous les acteurs de la chaîne, mais aussi en dehors, le secteur de l'alimentation animale accroît sa visibilité tout en construisant un avenir durable pour l'ensemble du secteur agroalimentaire.



Réduire les émissions de méthane des bovins grâce à des mesures liées à l'alimentation

Des chefs d'État et représentants issus du monde entier se sont réunis en 2022 à l'occasion de la conférence sur le climat de Charm el-Cheikh (COP 27). Il y a notamment été question du changement climatique, de la décarbonisation, du financement climatique et des réformes dans l'agriculture et d'élevage de bétail. Pour ce qui est de l'élevage en particulier, nous avons pour objectif de réduire considérablement les émissions de méthane.

BFA, les autorités flamandes et 14 autres organisations ont signé en 2019 la convention relative aux émissions entériques des bovins (CEER) 2019-2023. Nous nous sommes ainsi engagés à réduire de 19 % les émissions de méthane des bovins d'ici 2030 (par rapport à 2005).

Extension de la liste des mesures liées à l'alimentation

Les éleveurs de bovins peuvent réduire les émissions de méthane en prenant des mesures liées à la gestion de leur entreprise, en procédant à des adaptations génétiques ou via les aliments pour animaux. C'est surtout dans cette dernière catégorie que BFA et ses membres jouent un rôle important. Le groupe de travail Gestion des aliments, présidé par BFA depuis 2019, recherche des mesures liées à l'alimentation permettant de réduire les émissions de méthane par les bovins, avec l'aide de partenaires issus du secteur.

La liste des mesures approuvées est passée de 2 à 7 mesures en 2022 pour les éleveurs de bétail

laitier. Une mesure a déjà été approuvée pour les éleveurs de bétail viandeux, à savoir les nitrates. Outre ces mesures uniques, la liste reprend également des associations de mesures depuis 2022. Pour un aperçu complet de ces mesures, consultez le site Web du [Rundveeloket](#).

Mécanisme de financement pour les éleveurs de bétail

Ce sont surtout les éleveurs de bétail qui jouent un rôle important dans la réduction des émissions de méthane. Outre plusieurs initiatives visant à informer et sensibiliser les éleveurs de bétail via les fabricants d'aliments, BFA a élaboré un mécanisme de financement avec les autorités flamandes.

À la demande de BFA, les autorités flamandes ont prévu un financement (limité) via les écorèglements de la PAC. Ainsi, les éleveurs de bétail participants sont partiellement indemnisés s'ils répondent aux conditions qui ont été fixées. La ration doit par exemple répondre à la description, et l'éleveur doit conserver les factures et les calculs des rations.

Outre la problématique des émissions de méthane, le dossier « azote » a lui aussi monopolisé l'attention en 2022, sans oublier le MAP 7 et la proposition européenne de législation relative à la déforestation. Malgré la complexité de ces dossiers, nous continuerons en 2023 à investir dans l'analyse du contenu, la prise de position et la transmission de nos visions au monde politique. Nous nous pencherons également sur les analyses de l'impact environnemental (empreinte CO₂).



Une production durable et plus efficace d'un point de vue énergétique

L'année 2022 a été marquée par l'incertitude, surtout en ce qui concerne la disponibilité et les prix de l'énergie. Tout à coup, l'Europe a dû cesser de dépendre du gaz russe suite à la guerre en Ukraine. Le gaz a atteint des prix

jamais vus. Ce conflit a également eu un impact sur les prix des matières premières, qui sont devenus très volatiles. Tous ces éléments ont entraîné une très forte hausse des coûts de production pour les entreprises actives dans la chaîne alimentaire. Le secteur de l'alimentation animale n'a pas été épargné.

Création d'une Task Force « Ukraine »

Le ministre David Clarinval a décidé de mettre en place une Task Force dédiée à l'Ukraine, dont BFA fait elle aussi partie. Le secteur de l'alimentation animale a enfin été reconnu comme un secteur essentiel, comme pendant la crise du coronavirus. Le secteur de l'alimentation animale sera donc prioritaire si le plan de délestage des autorités fédérales devait être déclenché.

BFA aide le secteur à utiliser l'énergie efficacement

Utiliser efficacement l'énergie est devenu indispensable en 2022. Afin d'aider ses membres à y parvenir, BFA a organisé un webinaire avec Scholt Energy sur la répartition des risques lors des achats d'énergie. Avec le *Feed Design Lab*, BFA a concrétisé le programme de la toute première « Journée de l'énergie » du *Feed Design Lab*. Une deuxième édition sera organisée en 2023. Enfin, le site Web de BFA dispose désormais d'une nouvelle rubrique, entièrement consacrée à l'énergie. Les membres y découvriront un aperçu des mesures de soutien wallonnes, fédérales et européennes, susceptibles de diminuer les coûts élevés de l'énergie.

Législation renforcée sur les économies d'énergie

Entre-temps, les membres de BFA ont eux aussi pris des initiatives. Les entreprises utilisant beaucoup d'énergie qui ont signé un accord volontaire de politique énergétique ont réalisé des économies de 6 % en 2021 par rapport à 2018. Cela montre à nouveau que le secteur de l'alimentation animale contribue à atteindre les objectifs flamands en matière de CO₂ et d'efficacité énergétique.

En 2022, les autorités flamandes ont travaillé sur la législation renforcée pour les entreprises qui

n'utilisent pas beaucoup d'énergie. Les petits et les gros consommateurs doivent y participer pour atteindre les objectifs climatiques qui ont été fixés. BFA a rédigé avec ses membres une liste de mesures « *no regret* ». Ces mesures doivent également être appliquées à partir de 2023 par les PME (en Flandre) dont la consommation énergétique finale est comprise entre 0,02 PJ et 0,05 PJ.

Les mesures d'économie ont donné de bons résultats

Toutes les mesures visant à économiser l'énergie ont rapidement fourni de bons résultats. BFA a mené une enquête auprès de ses membres en 2022 afin d'en savoir plus sur leur consommation énergétique. Cette enquête montre que la consommation d'énergie a chuté de 11 % en 2022 par rapport à 2020 (pour une production réduite de 9 %). Cette information est non seulement intéressante pour les entreprises elles-mêmes, mais cela nous permet aussi de répondre en partie aux objectifs européens pour le climat. Malgré les fortes perturbations sur les marchés de l'énergie, l'UE a imposé des objectifs ambitieux afin de lutter contre le réchauffement climatique. Elle souhaite réduire de 55 % les émissions de CO₂ d'ici 2030, et même devenir complètement neutre d'un point de vue climatique d'ici 2050.

BFA a déjà reconnu avec le lancement de sa charte de durabilité en 2020 que nous devons investir dans une production d'aliments pour animaux efficace en énergie. La question est de savoir quelle approche le secteur de l'alimentation animale prévoit afin de réduire les émissions de CO₂. Il est important que notre secteur cherche en permanence à devenir plus durable et efficace d'un point de vue énergétique afin d'assurer notre avenir, que ce soit pour notre secteur ou le consommateur.



L'accord flamand sur l'azote, un premier pas vers un nouveau PAS

L'azote est l'un des principaux nutriments pour les plantes et est donc indispensable pour la nature. Une quantité trop importante d'azote engendre toutefois deux problèmes majeurs, à savoir une surfertilisation et une acidification. C'est surtout dans les zones naturelles que cela perturbe l'écosystème : la biodiversité diminue et la nature s'appauvrit.

Le programme PAS a été créé afin de protéger les zones naturelles européennes. Cette directive contraint les États membres européens à protéger et restaurer activement les zones naturelles faisant partie du réseau paneuropéen Natura 2000, avec pour objectif général de conserver ou de restaurer les habitats et de protéger les espèces.

Il y a une différence entre l'endroit où l'azote est produit ou émis (émissions) et l'endroit où il se dépose (dépôts). Les dépôts d'azote peuvent représenter une menace pour le réseau Natura 2000 en cas de dépassement de la valeur critique de dépôt. En 2019, cette valeur critique a été dépassée dans 56 % de la surface totale Natura 2000.

La Flandre a eu recours à un cadre de signification provisoire afin d'évaluer l'impact des dépôts d'azote. Ce cadre constituait la base de la politique d'octroi des permis en Flandre, mais a été rejeté fin février 2021 par le Conseil flamand des litiges en matière d'octroi de permis. Les autorités flamandes ont soumis une nouvelle proposition en février 2022.

L'accord azote agite les esprits

L'accord azote de février 2022 a mis à mal la pérennité de nombreuses exploitations agricoles, et par extension tout le secteur agroalimentaire. Les entreprises classées « rouges » sont contraintes de fermer d'ici 2025, alors que les entreprises classées « orange foncé » et les exploitations porcines sont

soumises à un programme de rachat volontaire. De plus, toutes les étables pour porcs et volailles émettant beaucoup d'ammoniac doivent réduire de 60 % leurs émissions d'azote. Les secteurs du bétail laitier et du bétail viandeux doivent réduire de 15 % leurs émissions d'ammoniac, et le secteur des veaux de 20 %.

L'enquête publique concernant le PAS a suscité 20.000 recours

L'enquête publique concernant le PAS a commencé le 19 avril 2022. Les citoyens et les organisations avaient jusqu'au 17 juin pour introduire un recours auprès de leur commune. BFA a rédigé un document pour ses membres, qu'ils ont pu utiliser comme base et personnaliser et elle a également introduit un recours. À cette fin, BFA a élaboré une position adaptée à l'industrie belge de l'alimentation animale, qui comporte, parmi de nombreuses autres objections, trois points principaux :

- L'impact socioéconomique sur l'ensemble de la filière n'a été ni étudié, ni compensé.
- Les mesures imposées au niveau des étables doivent être adaptées en fonction des exploitations.
- L'espace libéré par les exploitations contraintes d'arrêter doit être comptabilisé dans les efforts imposés aux éleveurs porcins qui n'arrêtent pas leurs activités.

Au total, plus de 20.000 recours ont été introduits. Le cabinet de la ministre Zuhair Demir et l'administration les ont analysés jusque fin 2022. Entre-temps, le dossier de l'azote est devenu très médiatisé et politisé. Le secteur agricole est en soi déjà soumis à un arrêt des permis. Nous espérons que les mesures imposées seront plus réalistes. Il est grand temps d'élaborer une vision claire concernant l'aménagement du territoire, la politique environnementale et la politique agricole. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs et du secteur de l'alimentation animale !



La législation et la politique en matière de sécurité alimentaire passées au crible

L'approche collective de la sécurité alimentaire par le secteur belge de l'alimentation animale, via le plan d'échantillonnage sectoriel de BFA, garantit depuis des années un suivi précis de la qualité et de la sécurité de nos aliments pour animaux. Même si ce système a prouvé son efficacité à plusieurs reprises, nous restons proactifs et le rectifions si nécessaire.

De même, BFA participe activement à plusieurs plateformes de concertation sur la législation relative à la sécurité alimentaire. Grâce à sa représentation au sein du Comité consultatif de l'AFSCA et du Comité de gestion de la sécurité des aliments pour animaux de la FEFAC (fédération européenne), BFA fait part de son avis concernant des projets de textes pour de nouvelles législations. Nous signalons également les problématiques et lacunes des politiques existantes.

Mise en place de l'outil Libra QC

Afin d'optimiser le fonctionnement et le suivi du plan d'échantillonnage, BFA a totalement renouvelé le système informatique. Notre nouvel outil Libra QC, qui permet notamment d'automatiser la communication des données avec les laboratoires, a été mis en place début 2022.

Lutte contre les salmonelles

Avec Liprobel et Fegra, BFA a discuté avec l'AFSCA de la problématique des salmonelles dans les aliments pour animaux. Même si le secteur de l'alimentation animale fournit beaucoup d'efforts afin de lutter contre les salmonelles, il y a encore beaucoup à faire. Par exemple, les sérotypes critiques, inchangés depuis 2010, doivent absolument être mis à jour. Il n'existe aucun cadre européen pour d'autres domaines, comme le traitement et le

déblocage des lots positifs aux salmonelles. Nous étudierons comment résoudre ces problématiques en 2023.

De même, il est plus que nécessaire d'harmoniser notre politique avec celle de nos pays voisins. Nous évaluerons ensuite les possibilités pour mettre en place un protocole permettant de valider le traitement de lutte contre les salmonelles. L'objectif est qu'en cas de résultat positif aux salmonelles, les opérateurs qui investissent dans le développement et/ou la mise en place de processus de lutte contre les salmonelles soient soumis à des exigences plus souples que les entreprises qui ne font pas de tels investissements.

Mise à jour de la législation relative à l'autocontrôle

L'AFSCA met actuellement à jour la politique relative à l'autocontrôle. L'Arrêté Royal relatif à l'échantillonnage est en cours de révision, et un Arrêté Royal instaurant une procédure d'appel auprès de l'AFSCA est en préparation. Ces deux AR ont un impact important sur le principe du « droit à la défense ». Pour BFA, il est primordial de garantir ce droit essentiel pour les entreprises actives dans la chaîne alimentaire.

Développement du cahier des charges de Colruyt

BFA a participé à l'évaluation du cahier des charges de Colruyt pour les porcs par Colruyt Group. Colruyt a donc décidé d'autoriser à nouveau l'utilisation de graisses animales dans les aliments pour porcs à partir du 1er janvier 2023. BFA a développé à la demande de Colruyt un cahier des charges reprenant les exigences spécifiques de Colruyt. Ce cahier des charges est d'application pour les porcs fournis aux abattoirs à partir du 1er janvier 2023 et qui disposent d'une qualification BePork pour Colruyt.



Le secteur de l'alimentation animale réduit l'utilisation d'antibiotiques de 84 %

L'utilisation d'antibiotiques chez les animaux est un sujet important dans notre pays et en Europe. Le nouveau règlement 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires et le règlement 2019/4 relatif aux aliments médicamenteux pour animaux en vigueur depuis 2022 le prouvent une nouvelle fois. La législation très stricte montre que les autorités mettent l'accent sur une interdiction de l'utilisation préventive des antibiotiques et favorisent le traitement de l'animal concerné uniquement. BFA et ses membres souscrivent pleinement à cette approche. Afin de répondre à la nouvelle législation, BFA a adapté l'application *Medicated Feed* : toutes les prescriptions électroniques sont désormais conformes.

La réduction de l'utilisation d'antibiotiques passe à la vitesse supérieure

Ces dernières années, notre pays a beaucoup progressé en ce qui concerne la réduction des antibiotiques. BFA a par exemple mis en place plusieurs initiatives efficaces au niveau du secteur : benchmarking (semi-)annuel des membres, prescriptions électroniques, interdiction de la colistine dans les aliments médicamenteux pour animaux, etc. La réduction des antibiotiques dans le secteur de l'alimentation animale s'est accélérée : nous constatons en effet une baisse considérable et progressive.

BFA rassemble depuis 2009 des informations détaillées sur la production d'aliments médicamenteux pour animaux et l'utilisation de médicaments vétérinaires par le biais d'une enquête (semi-)annuelle. BFA réalise ensuite des rapports de benchmarking individuels à partir de ces données. Les membres de BFA peuvent ainsi suivre leur pourcentage annuel de réduction. Exprimée en substance active, les membres de BFA ont atteint une réduction de 84 % pour l'ensemble de l'année civile 2022, en particulier pour les aliments

médicamenteux contenant des antibiotiques. Cela représente une baisse supplémentaire de 10 % par rapport à l'année précédente.

Le secteur de l'alimentation animale mise sur la sensibilisation

Ces chiffres sont très satisfaisants compte tenu de la suppression progressive de l'oxyde de zinc début 2021 et la situation économique difficile du secteur porcin. Pour atteindre une telle réduction, nous avons collaboré à différents niveaux du secteur, avec les éleveurs de bétail et les vétérinaires, par exemple. Des discussions avec les fabricants d'aliments pour animaux montrent que de nombreuses entreprises mettent tout en œuvre afin de sensibiliser leurs clients. Suite à la suppression de l'oxyde de zinc, le secteur réfléchit à adapter l'âge du sevrage, à adopter d'autres concepts alimentaires, à la vaccination, à la biosécurité, etc.

Un des objectifs repris dans la charte de durabilité de BFA est d'atteindre une baisse intermédiaire de 75 % d'ici 2024. Cet objectif est déjà à portée de main ! Pour atteindre l'objectif fixé, toutes les personnes actives au sein de la filière doivent toutefois participer. La prochaine étape consiste à supprimer complètement l'utilisation d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux pour animaux d'ici 2030. Il est donc essentiel de suivre la situation.

La réduction des antibiotiques est aussi un objectif européen

Les aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques ne sont qu'une partie du dossier « antibiotiques ». Toutes les personnes actives au sein du secteur, que ce soit au niveau belge ou européen, mettent tout en œuvre afin de réduire les antibiotiques. Nous avons atteint en Belgique une réduction de 44,6 % en 2021 par rapport à 2011. Au niveau européen, la vente d'antibiotiques pour les animaux a diminué de 46,5 % entre 2011 et 2021.



La plus forte saison de grippe aviaire depuis des années

Les maladies animales ont un impact majeur sur le secteur agricole : d'une part en termes de santé animale, et d'autre part en termes de sécurité alimentaire (salmonelles, par exemple), d'exportations (embargos suite à la PPA) et de santé publique (Campylobacter). En 2022, de nombreux foyers de grippe aviaire ont été constatés.

Les foyers de grippe aviaire étaient plutôt saisonniers ces dernières années, mais en 2022 le virus a été présent toute l'année. La Belgique a été relativement épargnée (29 foyers) par rapport à d'autres États membres européens. Malgré cela, les foyers de grippe aviaire ont eu de nombreuses conséquences, que ce soit sur la logistique ou l'économie.

De plus en plus de personnes appellent donc à la vaccination, mais c'est évidemment plus facile à dire qu'à faire. Les experts font référence à l'efficacité des vaccins, à la possibilité de faire la différence entre un animal vacciné et un animal malade, à l'immunité maternelle qui empêche la protection d'un animal vacciné, etc. De même, il ne faut pas oublier l'impact sur les échanges commerciaux si un pays commence une campagne de vaccination. Plusieurs points doivent être éclaircis avant de mettre en œuvre la vaccination : une solution à court terme ne semble pas réaliste, car il est clair que l'approche actuelle doit être adaptée.

Ce n'est qu'en appliquant à la lettre les mesures de biosécurité à différents niveaux que nous pourrions actuellement limiter la propagation du virus. BFA élève donc la biosécurité à son plus haut niveau en appliquant le protocole de biosécurité lors des livraisons d'aliments pour animaux.

17,5 millions de poulets assurés dans le cadre du Fonds d'intervention Salmonelles

Les salmonelles sont des bactéries qui provoquent souvent des troubles gastro-intestinaux chez l'homme. Cette bactérie est généralement transmise par la consommation de denrées alimentaires contaminées ou d'une viande qui n'a pas été assez cuite. Mais les salmonelles peuvent également provoquer des affections gastro-intestinales chez les animaux. Il est donc tout à fait logique que le secteur de l'alimentation animale investisse dans la lutte contre les salmonelles.

BFA a ainsi mis en place le Fonds d'intervention Salmonelles (IFS). Ce système de solidarité permet de répondre à la problématique des salmonelles chez les poulets de chair, plus précisément pour les sérotypes *Salmonella Enteritidis* (SE) ou *Typhimurium* (ST). La législation européenne de 2011 relative aux salmonelles a poussé à mettre en place ce Fonds suite à l'interdiction de la présence de salmonelles dans la viande fraîche de volailles. La viande dans laquelle des SE ou ST sont constatées doit faire l'objet d'un traitement thermique avant d'intégrer la chaîne alimentaire.

En moyenne, 17,5 millions de poulets par mois ont été assurés dans le cadre du Fonds en 2022. Les éleveurs avicoles assurés confrontés à des cas de SE ou ST ont reçu une compensation de la part de l'IFS afin de ne pas devoir assumer toutes les pertes.



L'Europe influence fortement notre politique en matière d'alimentation animale

L'Europe a introduit le Feed Ban (règlement CE n° 999/2001) dans les années 90. Ce règlement a longtemps interdit l'utilisation de protéines animales transformées (PAT) dans les aliments pour animaux. Depuis fin 2021, le secteur de l'alimentation animale peut à nouveau utiliser des PAT, à de strictes conditions :

- PAT de volailles dans les aliments pour porcs ;
- PAT de porcs dans les aliments pour volailles ;

- PAT d'insectes dans les aliments pour porcs et pour volailles ;
- Gélatine de ruminants dans les aliments pour non-ruminants.

Ces aliments doivent être produits dans des sites de production dédiés. Les protéines animales transformées de porcs peuvent en effet être utilisées dans les aliments pour volailles uniquement, et les protéines de volailles uniquement dans les aliments pour porcs. L'AFSCA est la seule autorité habilitée en Belgique à délivrer les autorisations nécessaires aux fabricants d'aliments pour animaux.

Depuis mai 2022, les entreprises « dédiées » peuvent demander un agrément pour l'utilisation de PAT auprès des unités locales de contrôle (ULC). Dès que l'annexe reprenant la liste d'activités aura été adaptée sur le site Web de l'AFSCA, les entreprises « non dédiées » pourront également soumettre une demande d'agrément auprès de l'ULC afin d'utiliser des PAT.

Autorisation temporaire de l'utilisation d'aliments riches en protéines non biologiques pour les volailles et les porcs

L'invasion russe en Ukraine a eu un impact considérable sur la disponibilité des aliments pour animaux biologiques riches en protéines dans toute l'Europe. La Flandre et la Wallonie ont toutes les deux reconnu qu'il s'agissait ici de circonstances catastrophiques pour le secteur biologique. Les éleveurs porcins et avicoles bio concernés peuvent donc obtenir une dérogation individuelle leur permettant d'utiliser 5 % maximum d'aliments non biologiques riches en protéines pour les volailles et les porcs, par période de 12 mois. Cette autorisation est entrée en vigueur fin avril et ne pouvait pas durer plus longtemps que nécessaire, et en aucun cas plus de 12 mois. Dès que des aliments biologiques riches en protéines seront à nouveau disponibles en suffisance, la décision sera levée et l'autorisation prendra fin.

Pas de limites pour l'instant pour les mycotoxines

La proposition du groupe de travail européen pour les agents contaminants dans les aliments pour animaux afin de déterminer des teneurs maximales strictes concernant la quantité de mycotoxines dans les aliments complets pour animaux a provoqué la résistance du secteur de l'alimentation animale. En octobre 2022, il a été décidé qu'aucune limite pour les mycotoxines ne serait pour l'instant reprise dans la mise à jour de la directive relative aux substances indésirables. Ce point sera réévalué lors de la prochaine révision de la directive.

Après-midi thématique sur la valorisation alimentaire des bovins

Une après-midi thématique axée sur la valorisation alimentaire des bovins a été organisée en novembre 2022 dans le cadre du programme CVB. Il y a notamment été question de la mise à jour des normes pour les besoins énergétiques (système VEM) et de la valorisation alimentaire du sorgho ensilé et du maïs ensilé.

Mise à jour de la bibliothèque de formules CVB

La bibliothèque de formules CVB a également été mise à jour mi 2022. Plusieurs modifications ont été apportées, notamment :

1. Reprise du sorgho ensilé en tant que nouvelle matière première ;
2. Reprise des protéines animales transformées d'origine avicole et porcine ;
3. Adaptations des caractéristiques de dégradation ruminale de l'amidon et des protéines du maïs ensilé.

Interdiction des importations de vitamine D3 provenant de Chine

Suite à la publication d'un règlement européen (2022/887) fin 2022, la vitamine D3 est considérée comme un produit d'origine animale. Les importations de vitamine D3 provenant de Chine pour utilisation dans les aliments pour animaux ne sont donc plus autorisées. La FEFAC et FEFANA ont pris des mesures afin de trouver une solution à cette interdiction. Un accord a été trouvé mi-décembre. La procédure permettant d'autoriser les importations de vitamine D3 provenant de Chine devrait prendre quelques mois. BFA a déjà demandé au service importation de l'AFSCA de libérer les envois bloqués.



Les exportations vers la Russie et la Chine font partie des priorités

Le secteur de l'alimentation animale crée une importante valeur ajoutée pour les exportations belges. Étant donné que les pays d'exportation imposent des exigences spécifiques, notamment en matière de sécurité alimentaire, BFA rencontre au moins deux fois par an l'Agence fédérale pour

la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Le groupe de travail Exportation de BFA se charge de la préparation de ces réunions. En 2022, ce sont la Chine et la Russie qui ont dominé les discussions. L'épidémie de grippe aviaire en Europe a notamment entraîné des restrictions supplémentaires pour les exportations vers les pays tiers.

Exportations d'aliments composés vers la Chine

Un protocole (*Memorandum of Understanding*) doit être négocié par catégorie de produit pour les exportations vers la Chine. En 2017, la Chine avait indiqué qu'il fallait traiter une seule catégorie à la fois. Lors d'une concertation entre l'AFSCA, BFA et FRANA, nous avons décidé d'aborder en premier la catégorie des prémélanges et des additifs, puis la catégorie des aliments composés. Nous avons mis en place les premières mesures en 2022 pour la catégorie des aliments composés. Lors de cette phase préparatoire, BFA a rédigé un document reprenant des informations générales sur les produits que les entreprises intéressées souhaitent exporter. Nous continuerons en 2023.

Suspension provisoire des négociations avec la Russie

Après l'interdiction russe des aliments et additifs belges pour animaux en octobre 2021, plusieurs entreprises ont de nouveau été autorisées à exporter leurs produits. Les garanties basées sur la législation européenne, remises par l'AFSCA à la Russie, étaient toutefois considérées comme insuffisantes. La Russie a demandé des documents supplémentaires afin de prolonger les autorisations d'exportation. Mais la Russie a surpris le monde entier en février 2022 en envahissant l'Ukraine et l'Europe a décidé de mettre un terme à toutes les négociations avec la Russie. L'AFSCA n'impose pas encore de validation obligatoire du SAC (volet Exportation) pour les aliments pour animaux ne contenant pas d'ingrédients animaux. Le livret d'instructions prévu à la base a provisoirement été écarté.

Le secteur doit toutefois s'assurer que les produits exportés répondent aux exigences de l'Union économique eurasiatique/de la Russie concernant

les OGM, et que ces exigences soient reprises dans le SAC de l'opérateur. Pour les additifs, l'AFSCA a approuvé la proposition de FRANA pour une approche basée sur les risques (OGM) utilisant 4 niveaux de risque. Pour les aliments végétaux pour animaux - destinés à la Fédération de Russie - ne relevant pas du champ d'application du protocole « Additifs », l'AFSCA part du principe que l'approche (notamment les analyses lot par lot pour les OGM et la libération positive) est toujours appliquée par le secteur.

L'AFSCA n'a pas accepté de déroger de l'approche lot par lot pour les aliments pour animaux d'origine animale pour les entreprises qui ont continué à exporter depuis l'interdiction d'octobre 2021, comme BFA l'avait proposé. Pour ces aliments, il est nécessaire de suivre à la lettre les instructions telles que reprises dans les documents concernés. BFA contactera les opérateurs dans le courant de 2023 et préparera un dossier afin de plaider pour une approche basée sur les risques.

Volet supplémentaire pour le plan d'échantillonnage Export

Depuis septembre 2021, il est obligatoire de présenter une analyse OGM pour la signature du certificat d'exportation afin d'exporter des aliments végétaux pour animaux vers la Biélorussie et le Kazakhstan. La stratégie d'analyse à suivre est similaire à celle décrite dans les instructions pour les aliments pour animaux d'origine animale. Afin d'offrir une alternative à cette analyse lot par lot, BFA a mis en place un volet supplémentaire pour le plan d'échantillonnage Export. L'AFSCA a approuvé cette procédure à l'été 2022. Les participants au plan d'échantillonnage sectoriel doivent uniquement effectuer les analyses prévues par BFA.

2022 en 12 mois

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Janvier

Lancement de la formation Code 95 pour le secteur de l'alimentation animale

Mise à jour de l'application *Medicated Feed*

Approche européenne sur la déforestation : BFA prend position avec Fegra et Liprobel

Février

24 février : la Russie envahit l'Ukraine. Soudaine augmentation des prix des matières premières

[BFA est l'invitée des Feed Chats de la FEFAC](#)

BFA présente la vision du secteur sur le dossier de l'azote au cabinet du ministre Jan Jambon

Proposition de loi européenne sur la déforestation importée : prise de points de vue communs

BFA fait pression pour faire autoriser l'utilisation de protéines animales dans les aliments pour porcs et/ou volailles

[Approbation des subsides pour les mesures liées à l'alimentation animale permettant de réduire les émissions de méthane](#)

[Les partenaires de la chaîne adoptent un point de vue commun pour le dossier azote](#)

BFA participe à la fondation de la stratégie alimentaire flamande

[Le gouvernement flamand approuve la note conceptuelle pour l'azote - BFA réagit](#)

La réunion annuelle des membres de BFA a de nouveau lieu en ligne

Mars

Belgian Feed Industry and Trends :
publication d'une interview
de BFA dans *Feed & Additives*

[BFA participe à la Task Force
Ukraine créé par le ministre
David Clarinval](#)

Pressions multiples sur le secteur
de l'alimentation animale : interview
de Katrien D'hooghe et Dirk Van
Thielen dans *Varkensbedrijf*

Séance d'information de BFA sur
l'accord azote

[Le secteur de l'alimentation
animale réduit de 74 %
l'utilisation d'aliments
médicamenteux contenant des
antibiotiques en 2021](#)

Avril

[Secteur belge de l'alimentation
animale : un bel exemple en
matière de durabilité dans *Billie*](#)

[Malgré les prix très élevés des
matières premières, le secteur de
l'alimentation animale a produit
7,1 millions de tonnes en 2021](#)

[L'efficacité des protéines
digestibles des systèmes
d'élevage belges a été calculée
pour la première fois](#)

[BFA s'engage en faveur d'une
chaîne alimentaire circulaire lors du
Circular State of the Union 2022](#)

Les autorités flamandes
accordent une dérogation de
5 % pour l'utilisation d'aliments
protéiques non biologiques
pour les volailles et les porcs

Énorme succès pour l'AG de BFA,
avec la participation du ministre
fédéral de l'Agriculture,
David Clarinval

Mai

Mise à jour du guide GEX : inclusion des nouvelles mesures techniques

[Suspension du confinement obligatoire suite à la grippe aviaire](#)

La Wallonie accorde également une dérogation de 5 % pour l'utilisation d'aliments protéiques non biologiques pour les volailles et les porcs

[Initiatief Duurzame Handel \(IDH\) publie le rapport de suivi du soja européen : la Belgique fait partie des meilleurs élèves](#)

[BFA participe aux débats lors des Agridagen](#)

[BFA soutient l'action « *Beter zorg dragen en meer maatschappelijke erkenning van onze boeren* »](#)

Juin

BFA co-organise le congrès des jeunes à Utrecht : « L'avenir du secteur de l'alimentation animale »

BFA introduit un recours contre l'accord sur l'azote

L'AFSCA supprime la limite d'action pour les HAP dans les aliments pour animaux

[Émission spéciale sur les aliments pour animaux sur PlattelandsTV : impact de la problématique de l'azote et de la guerre en Ukraine sur le secteur de l'alimentation animale](#)

[Le secteur animal parvient à réduire de 44,6 % l'utilisation d'antibiotiques en 2021](#)

Nouveaux agréments et agréments existants pour les aliments médicamenteux pour animaux et les PAT

Juillet

BFA organise le webinaire « Energie en duurzaam ondernemen » en collaboration avec Scholt Energy

[Lettre ouverte du secteur agro-alimentaire à la ministre Demir](#)

[L'AMCRA fête son 10e anniversaire - Il y a 10 ans, BFA faisait partie de ses fondateurs](#)

[BFA soutient le hashtag #boerenzakdoek et les actions visant à aider les agriculteurs](#)

BFA était présente lors de la Foire de Libramont

[Opinion de BFA : l'agriculture, est-ce encore possible ?](#)

[Oxyde d'éthylène : BFA rédige une déclaration pour les clients et les revendeurs](#)

Août

BFA, FRANA et l'AFSCA discutent des possibilités d'exportations vers la Russie

Mise à jour de la bibliothèque de formules CVB

Septembre

Alerte précoce pour les céréales : pas de charge accrue en mycotoxines dans les champs en 2022

Le Parlement européen vote sur le dossier de la déforestation

Extension du plan d'échantillonnage Export avec un volet OGM

La Belgique est confrontée à plusieurs foyers de grippe aviaire

BFA donne des cours sur l'alimentation animale à des étudiants de la Haute école Thomas More

Octobre

Nombre élevé de dossiers de sinistre auprès du Fonds d'intervention Salmonelles : augmentation de la prime

Extension de la liste des mesures alimentaires dans le cadre de la convention sur les émissions entériques

Premières négociations avec la Chine pour les exportations d'aliments composés

BFA discute avec l'OVAM de l'importance des graisses animales dans l'alimentation animale

BFA rencontre le ministre Jo Brouns

Novembre

Les partenaires de la chaîne collaborent afin de rédiger le MAP 7 : BFA participe aux débats

[Lancement de la nouvelle stratégie alimentaire flamande](#)

[Semaine de sensibilisation aux antibiotiques : BFA publie chaque jour sur LinkedIn des informations sur les antibiotiques](#)

[BFA publie un blog à l'occasion de la COP 27](#)

Décembre

[L'utilisation d'antibiotiques en Europe diminue de 46,5 %](#)

[Lancement du programme d'action de la stratégie flamande relative aux protéines](#)

[L'UE parvient à un accord sur la loi relative à la déforestation](#)

[Notre page LinkedIn atteint 1.000 followers](#)



One-stop-shopping

Une gamme complète
d'emballages durables

Des applications d'emballage
standard et marketing

Un seul partenaire fiable



www.vpkgroup.com



Tieltstraat 144B – B-8760 Meulebeke
Tel. + 32 51 48 86 47

Trading agricultural raw materials and by-products

Soybeanmeal/pellets – Rapeseedmeal
Wheatglutenfeedpellets – Corn glutenfeed
Palm kernel expeller

Trading

Kristof Debouver kristof.debouver@traflaco.be

Filip Dobbelaere filip.dobbelaere@traflaco.be

Website: www.traflaco.be

E-mail: info@traflaco.be



Administration, équipe, groupes de travail et task forces

BFA - Organe d'administration		BFA - Le Bureau	
Nom	Entreprise	Nom	Entreprise
Olivier Algoet	Kinlys group	Stephan d'Aussy	Voeders d'Aussy
Frederic Boone	Versele-Laga	Katrien D'hooghe	BFA
Jean-Marc Bourguignon	Scam	Frank Decadt	Voeders Decadt
Stephan d'Aussy	Voeders d'Aussy	Stefaan Lambrechts	Danis
Philippe Debaillie	Voeders Debaillie	Erik Timmermans	INVE België
Frank Decadt	Voeders Decadt	Dirk Van Thielen	Arvesta
Jan Degrave	Voeders Degrave	Rik Vandeputte	Leievoeders
Dirk De Baets	Voeders Depre		
Jan Druyts	Nukamel		
Dominiek Dumoulin	United Petfood Producers		
Wouter Grymonprez	Voeders Ostyn		
Stephanie Huys	Voeders Huys		
Bruno Jacobs	Lambers-Seghers		
Stefaan Lambrecht	Danis		
Kurt Notteboom	ForFarmers		
Guy Seuryneck	Voeders Seuryneck		
Tiny Stoop	Voeders Biervliet		
Erik Timmermans	INVE België		
Jan Van Aelten	Belcofeed		
Wim Van den Heuvel	Quartes NV		
Alex Van Mallegem	Franson		
Thomas Vanden Avenne	Vanden Avenne-Ooigem		
Rik Vandeputte	Leievoeders		
Dirk Van Thielen	Président - Arvesta		
Eric Walin	SCAR		

Administration, équipe, groupes de travail et task forces

Equipe BFA

Nom	Fonction
Sylvie Bussers	Communication Officer
Katrien D'hooghe	Managing Director
Annick De Smedt	Executive Assistant
Evelien Mortaignie	Conseillère Sécurité alimentaire, Qualité & Gestion de crise
Daphné Soares	Communication Officer
Eva Tyteca	Conseillère Agro-économie
Griet Van Asschot	Collaboratrice Sécurité alimentaire & Analyses
Laurien Van Heupen	Conseillère Santé animale & Qualité
Elien Van Stichel	Conseillère Exportation & Politique Alimentation animale
Liesbeth Verheyen	Conseillère Durabilité, Climat & Environnement

BFA - Groupes de travail & Task Forces

Groupes de travail	Task Force
Durabilité et climat	Émissions entériques, Sécurité au travail, Empreinte carbone, Énergie
Lisier et minéraux	
Sécurité alimentaire et qualité	
Santé animale	Aliments médicamenteux pour animaux
Fonds d'intervention Salmonelles	
Fabricants de prémélanges	Notification Centre Antipoison
Nutritionnistes	
Exportation	
Communication	
Environnement	



BFA vzw/ASBL
Gasthuisstraat 29 Rue de l'Hôpital
1000 Brussel - Bruxelles
T +32 (02) 512 09 55
info@bfa.be • www.bfa.be



agilité
visibilité
traçabilité

Visibilité complète sur votre processus de livraison

- ▶ Livraisons dans les délais convenus
- ▶ Plus de flexibilité pour le service clientèle
- ▶ Suivi des marchandises et des événements en temps réel
- ▶ Diminution des erreurs et de la charge administrative pour le back-office

... pour en savoir plus,
consultez notre brochure



Plus d'infos sur:
www.zetes.com

